



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MAYENNE

**DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES**

BUREAU DES PROCEDURES
ENVIRONNEMENTALES ET FONCIERES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique se déroulera sur les communes de La Bazouge-de-Chéméré, Meslay-du-Maine et Saint-Loup-du-Dorat du lundi 6 février au vendredi 10 mars 2017- 17h00- inclus, relative à :

- la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement,
- l'autorisation des installations, ouvrages, travaux ou activités - rubriques 3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.1.3.0, 3.1.4.0, 3.1.5.0 - en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 et R. 214-1 du même code, demandées par le syndicat de bassin de la Vaige dans le cadre du projet de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur le bassin de la Vaige.

Pendant la durée de l'enquête, fixée à trente trois jours, le dossier de demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation sera déposé en mairies de La Bazouge-de-Chéméré, Meslay-du-Maine et Saint-Loup-du-Dorat, afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de chacune de ces mairies. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique à disposition du public à la préfecture de la Mayenne (hall du bâtiment des services administratifs, 46 rue Mazagran, 53000 Laval, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30).

En outre, cet avis sera également publié par voie d'affiches dans les communes de Arquenay, Auvers-le-Hamon, Beaumont-Pied-de-Boeuf, Le-Bignon-du-Maine, Le Buret, Bouessay, Chéméré-le-Roi, La Crompte, Préaux, Sablé-sur-Sarthe, Saint-Denis-du-Maine, Saint-Georges-le-Fléchard et Vaiges sur le territoire desquelles l'opération est projetée ou paraît de nature à faire sentir ses effets de façon notable sur la vie aquatique, notamment des espèces migratrices, ou sur la qualité, le régime, le niveau ou le mode d'écoulement des eaux.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition en mairies de La Bazouge-de-Chéméré, Meslay-du-Maine et Saint-Loup-du-Dorat. Ces observations pourront être également adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie siège de l'enquête : Mairie de Meslay du Maine, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (DIG de la Vaige), - 10 avenue de l'Hôtel de Ville – 53 170 Meslay du Maine, qui les annexera au registre, ou par voie électronique à l'adresse suivante mairie@ville-meslaydumaine.fr, en précisant en objet « enquête publique – DIG de la Vaige ». Les observations et propositions du public, effectuées par courrier électronique, seront accessibles sur les sites internet des services de l'État de la Mayenne et de la Sarthe (www.mayenne.gouv.fr et www.sarthe.gouv.fr).

En outre, M. Michel THOMAS, cadre bancaire en retraite, commissaire enquêteur titulaire, recevra en personne les observations du public en mairie de :

- ✓ La Bazouge-de-Chéméré : le lundi 6 février 2017 de 9h45 à 12h45 ;
- ✓ Saint-Loup-du-Dorat : le mardi 21 février 2017 de 9h00 à 12h00 ;
- ✓ La Bazouge-de-Chéméré : le vendredi 24 février 2017 de 15h00 à 18h00 ;
- ✓ Meslay-du-Maine : le samedi 4 mars 2017 de 9h00 à 12h00,
- ✓ Meslay-du-Maine : le vendredi 10 mars 2017 de 14h00 à 17h00.

En cas d'empêchement, il sera remplacé par M. Roger PERRIER, major de gendarmerie en retraite, commissaire enquêteur suppléant.

Les décisions (déclaration d'intérêt général et autorisation « loi sur l'eau ») seront prises ou non par arrêté du préfet de la Mayenne et de la préfète de la Sarthe.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de l'avis d'ouverture d'enquête et du dossier d'enquête qui y sera maintenu pendant toute la durée de l'enquête sur les sites internet des services de l'Etat en Mayenne et en Sarthe (www.mayenne.gouv.fr et www.sarthe.gouv.fr), et de l'ensemble du dossier d'enquête dans les mairies de La Bazouge-de-Chéméré, Meslay-du-Maine et Saint-Loup-du-Dorat.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès du Syndicat de bassin de la Vaige – 1 rue Jean de Bueil – 53 270 Sainte-Suzanne, tél : 02 43 68 11 49.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture d'enquête publique ou pendant celle-ci en s'adressant au préfet de la Mayenne, direction de la réglementation et des libertés publiques, bureau des procédures environnementales et foncières, 46 rue Mazagran, CS 91507 - 53015 Laval cedex.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront disponibles sur les sites internet des services de l'État, ainsi que dans les mairies de La Bazouge-de-Chéméré, Meslay-du-Maine et Saint-Loup-du-Dorat, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera par ailleurs possible d'en obtenir communication en s'adressant à la préfecture de la Mayenne (coordonnées ci-dessus).

